

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Jeudi 26 Octobre 2023

Date de convocation

Le 11 Octobre 2023

Nombre
d'Administrateurs

En exercice..... 17

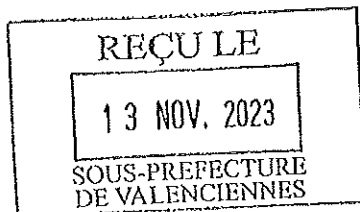
Présents..... 10

Votants..... 12

DL-2023-16

Objet

Approbation de la
décision modificative
numéro 1 :
abondement du
chapitre 65 « autres
charges de gestion
courante »



L'An Deux Mille Vingt trois, le Vingt-six Octobre à 18 Heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT - DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT - DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DUPONT - DONNET), Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Madame Marie-Thérèse HOUREZ, (donne procuration à Monsieur Christian CHATELAIN), Monsieur Frédéric DEROT,

Étaient Absents :

Madame Marline WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Vu la Délibération DL-2021-14, votée en Conseil d'Administration du CCAS de Marly, le 07 Octobre 2021, actant le règlement des Aides Facultatives,

Vu la Délibération DL-2023-03, votée en Conseil d'Administration du CCAS de Marly, le 23 Mars 2023, modifiant le règlement des Aides facultatives,

Vu la Délibération DL-2023-09, votée en Conseil d'Administration du CCAS de Marly, le 12 Avril 2023, définissant le cadre du Budget Primitif 2023,

Considérant la ligne budgétaire de 55 000 euros allouée aux secours financiers et, plus spécifiquement, aux Chèques CAP et aux Aides attribuées par la Commission permanente sur les thématiques "Sociales", "Insertion professionnelle" et "Aide à l'autonomie des Personnes Handicapées",

Considérant l'utilisation, par les Travailleurs Sociaux du CCAS de Marly, de 21 163 euros en Chèques CAP depuis le 1er Janvier 2023,

Considérant la tenue de huit Commissions Permanentes depuis Janvier 2023 et l'attribution, par les membres de ladite commission, de 72 Aides Financières pour un montant total de 31 970 euros,

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE
 COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 Séance du 26 Octobre 2023

Exposé :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

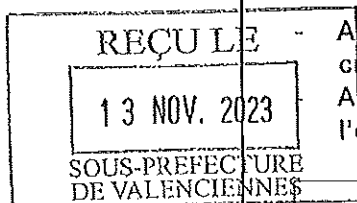
Le contexte économique a impacté le budget alloué aux secours. Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits afin de pourvoir aux dépenses jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2023.

Il est possible de réduire le chapitre 023 (virement à la section d'investissement en dépense de fonctionnement) et le chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement en recette d'investissement) du même montant afin de dégager des liquidités pour des dépenses de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- D'approuver la décision modificative numéro 1 concernant les transferts de crédits ci-dessous sur le budget primitif 2023
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil d'Administration,
 OUI l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
 A L'UNANIMITÉ,
 Après en avoir délibéré,



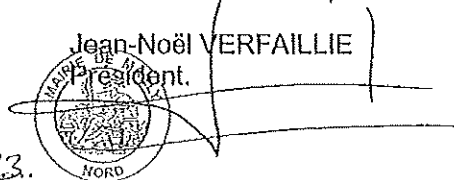
Approuve la décision modificative numéro 1 concernant les transferts de crédits ci-dessous sur le budget primitif 2023
 Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant
Chapitre	Article		
65 autres charges de gestion courante	6562 aides		+ 20 000 €
023 virement à la section d'investissement			- 20 000 €
Total			- €
INVESTISSEMENT DEPENSES			
21 immobilisations corporelles	2188 immobilisations corporelles	autres	- 20 000 €
021 virement à la section de fonctionnement			- 20 000 €
Total			- 40 000 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
 Président.



Affiché le
 Transmis en Sous-préfecture le 13/11/2023.
 Document exécutoire à compter du
 Notifié à l'intéressé le
 Publiée le 16/11/2023